

Louvel, entra peu après à la chambre des députés, et devint conseiller à la Cour de cassation. Il a publié ses *Discours et plaidoyers* (1823).

BONNET (Bernard - Auguste - Ferdinand), médecin français, né à Miramont en 1791. Après avoir, sous l'Empire, fait partie de l'armée comme officier de santé, il fut reçu docteur à la faculté de Paris en 1816, alla se fixer à Bordeaux et devint professeur de pathologie à l'école préparatoire de cette ville. Le docteur Bonnet a publié un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Traité des maladies du fœtus* (1828, in-8°); *De la nature et du siège du choléra-morbus* (1832); *Traité des fièvres intermittentes* (1835); *De mode de propagation des maladies épidémiques répandues contagieuses* (1837); *De mode de propagation de la suette* (1842); *Considérations sur les systèmes pénitentiaires* (1844); *Considérations nouvelles sur l'emprisonnement cellulaire* (1844); *Hygiène physique et morale des prisons* (1847); *De la monomanie du meurtre* (1852).

BONNET, agronome et médecin français, né vers 1800 à Besançon. Reçu docteur en médecine à la Faculté de Paris en 1826, il s'est établi dans sa ville natale, où, tout en pratiquant son art, il s'est occupé d'une façon toute particulière des questions d'agronomie. Ses principaux ouvrages sont : *Notice sur la culture des trèfles en Franche-Comté* (Besançon, 1830); *Traité des engrais liquides* (Besançon, 1830); *Manuel pratique et populaire d'agriculture* (Besançon, 1837, 4^e édition); *Leçons sur la culture des racines fourragères* (1842), etc.

BONNET (Pierre), poète français, né au commencement de ce siècle. Tout en exerçant la profession de tourneur et celle de cafetier à Beauchamp, il s'est livré à la poésie et a publié diverses compositions, écrites dans le patois de son pays. Nous citerons, entre autres : *Pichoton rêvonn des sailloins bouqueirennou*, poème en quatre chants (Arles, 1839); les *Doix Rivous de la Tartuquo*, poème héroïque-comique en quatre chants (Nîmes, 1841); *Trata historiquou dou roussignou*, etc., en vers et en prose (Alais, 1844).

BONNET (Jules), chirurgien français, né à Ambérieux en 1809, mort en 1858. Il était chirurgien en chef de l'hôtel-Dieu de Lyon, et il a publié, entre autres ouvrages : *Mémoire sur le traitement des pierres arrêtees dans le canal de l'urètre à la suite de l'opération de la lithotritie* (Lyon, 1842); *Traité des actions tendineuses et musculaires dans le strabisme, la myopie, la disposition à la fatigue des yeux, le bégayement, les pieds-bots*, etc. (Lyon, 1842); *Kyste abdominal, simulant une grossesse extra-utérine* (1844); *Traité des maladies des articulations* (1845, 2 vol. in-8°); *Des services rendus par la médecine aux sciences naturelles* (1848); *De l'influence des lettres et des sciences sur l'éducation* (1855); *Traité thérapeutique des maladies articulaires* (1853); *Traité pratique de la cautérisation* (1855, in-8°), etc.

BONNET (Pierre-Ossian), mathématicien français, né en 1819. Elève de l'Ecole polytechnique, puis répétiteur de mathématiques dans cet établissement, il eut l'honneur, en 1862, de remplacer le célèbre Biot à l'Académie des sciences. On lui doit de nombreux et excellents mémoires publiés dans le *Journal de l'Ecole polytechnique* et dans le recueil de l'Académie des sciences, et relatifs à des questions d'analyse, de mathématiques, de mécanique et de géométrie. Nous nous bornerons à citer ses notes *Sur la convergence des séries* (1843); *Sur les intégrales définies* (1841); *Sur les propriétés de la lemniscate et sur les ombilics des surfaces* (1845); des mémoires *Sur la théorie des corps élastiques* (1845); *Sur les surfaces isothermes et orthogonales* (1845-1849); *Sur quelques cas particuliers de l'équilibre de température dans les corps dont la conductibilité varie avec la position et la direction* (1848); *Sur la théorie générale des surfaces* (1849); *Sur la théorie mathématique des cartes géographiques* (1852); *Sur quelques propriétés des lignes géodésiques* (1855).

BONNET (Guillaum.), sculpteur français contemporain, né à Saint-Germain-Laval (Loire). Il se forma sous la direction de M. Ramey et Dumont, et exposa pour la première fois au Salon de 1845. Il a exécuté depuis les portraits de plusieurs célébrités, notamment les médaillons de Royer-Collard et de Salvandy, les statuettes de Lacordaire et de Chateaubriand, le buste de Pie IX et celui du peintre Orsel. Il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1860.

BONNET (Honoré). V. BONNOR, au Suppl.

BONNET DE FRÉJUS (J.-H.), littérateur et publiciste français, né dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Il entra dans les ordres, et, forcé de quitter la France pendant la Révolution, il passa aux Etats-Unis, où il se fit naturaliser. Après le coup d'Etat du 18 brumaire, Bonnet de Fréjus revint à Paris et publia l'*Art de rendre les révolutions utiles* (2 vol. in-8°), ouvrage qui eut un grand succès parmi les partisans de la monarchie, parce qu'il y laissait entrevoir que le premier consul ferait remonter les Bourbons sur le trône. Voyez-vous le lion rugissant au milieu d'un forêt pour effrayer les cerfs et les daims, et les obliger à se réfugier dans les lacs que Sa Majesté l'âme a tendus ! Lorsque Joseph

Bonaparte devint roi de Naples, Bonnet l'y suivit avec le titre de secrétaire général du ministère de l'intérieur, et s'occupa surtout de recherches sur les anciens monuments des Deux-Siciles. Outre l'ouvrage précité, on a de lui : la *Religion romaine en France* (1801); *Tableau politique de la France régénérée* (1801, in-8°); *Du jury en France* (1802); *Etats-Unis de l'Amérique à la fin du XVIII^e siècle* (2 vol. in-8°); *Etat de l'Europe continentale à l'égard de l'Angleterre après la bataille d'Austerlitz* (1806), etc.

BONNET DE TREYCHES, député aux états généraux, puis à la Convention, où il vota la mort de Louis XVI avec sursis. Proscrit avec les girondins, il se cacha dans les montagnes du Jura, et put ensuite gagner la Suisse. En 1810, il fut nommé membre du Corps législatif. En 1816, exilé d'abord, il obtint bientôt son rappel.

BONNETABLE, ville de France (Sarthe), ch.-l. de canton, arrond. et à 23 kilom. S. de Mamers; pop. aggl. 3,362 hab.; — pop. tot. 4,956 hab. Fabriques d'étamines, siamoises, calicots, mouchoirs, tanneries, poteries. Beau château gothique bien conservé, flanqué de six tours rondes à créneaux et à mâchicoulis, construit en 1478 par Jean d'Harcourt. Il renferme une salle remarquable surtout par ses boiseries sculptées et plusieurs portraits des seigneurs de Bonnetable.

BONNETADE s. f. (bo-ne-ta-de — rad. bonnet). Coup de bonnet, salut : *Quand il sera en jalousie et en caprice, nos BONNETADES le remettront-elles ?* (Montaigne.)

Jean est chiche de bonnetade, Et n'ôte jamais son chapeau; Il ne le fait point par bravade; Il craint d'éventer son cerveau.

BONNETAGE s. m. (bo-ne-ta-je — rad. bonnet). Techn. Papier que l'on colle sur l'amorce d'une pièce d'artillerie.

BONNETÉ, **ÉE** (bo-ne-té) part. pass. du v. Bonnetter : *Amorce BONNETÉE.*

BONNETER v. n. ou intr. (bo-ne-té — rad. bonnet). Double le t devant une consonne muette : *Je bonnette, tu bonnettes.* Quelques-uns, contre la règle générale, et fondés sur des exemples qu'il faut considérer comme des fautes, changent e du radical en é au lieu de doubler le t : *Je bonnette, tu bonnetteras.* M. Littré a préféré cette forme, mais sans donner de raison de sa préférence; peut-être a-t-il été séduit par l'exemple de Saint-Simon, autorisé plus que médiocre en fait de grammaire. Se montrer empressé, obséquieux, prévenant, surtout dans un but intéressé. Vieux mot.

— Opiner du bonnet, n'avoir pas d'avis à soi, être de l'avis des autres : *Il fut répondu qu'il s'était tenu un conseil de guerre à Mons-en-Puelle pour discuter le pour et le contre de l'attaque des ennemis; que d'O et Gamaiches BONNETÈRENT.* (St-Simon.) Inusité.

BONNETER v. a. ou tr. (bo-ne-té — rad. bonnet). Pyrotechn. Couvrir d'un bonnetage : *BONNETER des amorces.*

BONNETERIE s. f. (bo-ne-te-ri — rad. bonnet). Fabrication ou commerce des articles du bonnetier : *S'enrichir dans la BONNETERIE. Fonder une maison de BONNETERIE.* Marchandise que vend le bonnetier : *Presque toute la BONNETERIE de France, commerce considérable, se fabrique autour de Troyes.* (Balz.) Il put verser ses BONNETERIES dans Paris et en France, avec des bénéfices, quand les plus heureux vendaient à prix coûtant. (Balz.)

— Par ext. Corps des bonnetiers, composant autrefois la cinquième des six corporations de marchands de Paris.

BONNETEUR s. m. (bo-ne-teur — rad. bonnet). Celui qui prodigue les révérences et les compliments. Vieux mot. Nom donné autrefois à certains filous qui cherchaient à voler les gens tout en les accablant de civilités et de compliments.

— Argot. Filou qui vole au jeu. Le gain qu'il fait s'appelait autrefois *bonnet*. Filou qui joue aux cartes avec le public, dans les foires, et gagne à peu près toutes les parties.

BONNETIE s. f. (bo-né-ti — de Bonnet, savant genevois). Bot. Genre de plantes, de la famille des théacées, comprenant une dizaine d'espèces d'arbres ou d'arbrisseaux, qui croissent au Brésil. On a donné aussi ce nom à un autre genre de la même famille, plus connu sous celui de mahurée.

— Entom. Genre d'insectes diptères, comprenant deux espèces, que se trouvent en Europe.

BONNETIÉ, **ÉE** adj. (bo-né-tié — rad. bonnetié). Bot. Qui ressemble à une bonnetie. s. s. f. pl. Groupe de théacées ayant pour type le genre bonnetie.

BONNETIER, **ÈRE** s. (bo-ne-tié — rad. bonnet). Celui, celle qui fait ou qui vend des bonnets, des bas et autres vêtements de tricot : *Un BONNETIER bien assorti.*

— adj. : *Un marchand BONNETIER.*

— Bot. *Chardon bonnetier* ou *à foulon*, Nom vulgaire d'une cardère, dont la tête (capitule), armée de longues pointes flexibles, est employée au peignage des draps : *Le Chardon BONNETIER est cultivé en grand dans le midi de la France.*

— **Encycl.** Aujourd'hui un *bonnetier* est celui qui vend ou fabrique les bonnets, les bas, les tricotés; jadis le sens du mot *bonnetier* était plus étendu, et, dans les ordonnances des métiers de Paris, dressées en 1390, on comprend sous ce titre les aumussiers, les mitonniers et les chapeliers. Les *bonnetiers* faisaient partie des six corps des marchands de Paris, qui jouèrent un si grand rôle dans l'ancienne bourgeoisie. Le passage suivant de Sauval montrera de quelle importance le corps des marchands jouissait encore à son époque : « Présentement, les six corps des marchands de Paris ne sont autres que les drapiers, les épiciers, les merciers, les pelletiers, les bonnetiers et les orfèvres. Et ce sont eux seuls, et aux entrées tant des empereurs, des rois et des reines que des légats, leur vont rendre les devoirs avec le prévôt des marchands, les échevins et le corps de ville, et même leur portent le dais, les uns après les autres, dans l'ordre que je les ai nommés, revêtus chacun de robes et de toques de soie de différentes couleurs. Tout le monde, au reste, ne les appelle point autrement que les six corps, autant par abréviation que par excellence. » Il n'était pas de peu d'importance de faire partie du corps des marchands, puisque les marchands de vin plaideraient longtemps pour forcer les six corps privilégiés à les admettre parmi eux. Il y avait d'abord le plaisir de la vanité, plaisir goûté de tout temps par les bourgeois, par les bourgeois surtout : figurer dans les entrées solennelles, tenir le poêle au-dessus de la tête de la reine, se montrer revêtu d'habits splendides aux yeux de ses concitoyens, était, même au point de vue du commerce, une réclame excellente. Si un semblable honneur était quelquefois coûteux, il avait aussi son bon côté, qui consistait en privilèges, en exemptions, voire même quelquefois en anoblissement attaché à l'exercice de certaines charges. On comprend l'empressement des artisans à faire partie de ce corps privilégié, faveur qui ne leur arrivait qu'avec l'accroissement de leur fortune. Les *bonnetiers* furent longtemps sans faire partie des six corps de marchands, et la manière dont ils y entrèrent est trop instructive, et donne trop bien l'idée de mœurs qui ne sont plus les nôtres, pour que nous ne la rapportions pas ici. « A l'arrivée de Marie d'Angleterre, seconde femme de Louis XII, dit Sauval, les changeurs n'ayant pu s'y trouver, ne se trouvèrent plus depuis à de semblables cérémonies et cessèrent d'être du nombre des six corps. Ce qui en fut cause, au reste, c'est qu'alors, se trouvant réduits à cinq ou six chefs de famille, et n'ayant pas moyen de fournir aux frais nécessaires en pareille fête, à moins que de s'incommoder beaucoup, ils furent contraints de s'en excuser à la ville et la prier de les en décharger. Les *bonnetiers*, à qui on proposa de le faire, y consentirent volontiers. Si bien qu'après les merciers, ils portèrent le poêle sur la reine au lieu des changeurs, avant les orfèvres. Par ce moyen-là, d'artisans qu'ils avaient toujours été, ils devinrent marchands, l'un des membres et le cinquième des six corps. Ainsi les changeurs, riches anciennement et en grand nombre, de plus célèbres par le Pont-au-Change, affecté autrefois à leur demeure, se virent déçus, eux et leurs descendants, d'un honneur qu'ils tenaient de leurs devanciers. »

Les *bonnetiers* avaient, comme tous les corps de métiers de cette époque, un bureau, une confrérie et des armoiries. Leur confrérie était dans la chapelle de Saint-Fiacre, qu'ils avaient pris pour leur patron. « De toutes les chapelles, dit Sauval, c'était la mieux placée : sur la frise d'un lambris qui l'environne sont taillés des bonnets de différentes manières. Dans les vitres sont peints çà et là des chardons et des ciseaux ouverts, principalement des ciseaux ouverts avec quatre chardons au-dessus, qui sont leurs premières armes, et qu'ils ont quittées en 1629 pour prendre celles que le prévôt des marchands et échevins leur donnèrent. Ce sont cinq nefs d'argent aux bannières de France, une étoile d'or à cinq pointes en chef. Lesdites armoiries en champ de pourpre. » Depuis cette époque, les *bonnetiers* ont perdu leurs armoiries, comme les cinq autres corps de marchands; ce sont d'honnêtes industriels qui exercent leur commerce librement comme tous les autres, ou plutôt il n'y a plus guère de *bonnetiers* proprement dits; ce sont les merciers qui vendent les objets de bonneterie, avec beaucoup d'autres objets, et les merciers eux-mêmes tendent à disparaître devant l'envahissement des grandes maisons de nouveautés qui vendent de tout, qui semblent vouloir absorber tout le commerce individuel dans le gouffre du commerce par actions, c'est-à-dire confisquer l'indépendance du travailleur au profit de la toute-puissance du capital.

Ceci, cher collaborateur, est très-bien dit; cependant le *Grand Dictionnaire* ne saurait y souscrire que sous bénéfice d'inventaire, c'est-à-dire avec une légère restriction. Lisez notre article ASSOCIATION, et vous verrez que le capital a du bon; c'est avec lui seul que l'on exécute les grandes choses. Seulement, comme il réduit l'artisan au rôle de machine infime, faisons en sorte que, dans ces grandes organisations industrielles, filles du capital, l'ouvrier, l'artisan, la machine soit proportionnellement intéressée aux bénéfices de l'entreprise.

BONNETTE s. f. (bo-nè-te—dim. de bonnet). Petite coiffure d'enfant.

— Pop. Tête : *Une tuile me tomba sur la BONNETTE.*

— Fortif. Ouvrage avancé, qui est au delà du glacis ou de l'avant-fossé, en forme de petit corps de garde, et dont les deux faces forment un angle saillant. Exhaussement du parapet fait à l'angle d'un ouvrage.

— Mar. Chacune des petites voiles que l'on ajoute aux grandes, lorsque, dans un temps calme, on veut donner plus de voile au vent : *BONNETTES basses. BONNETTES de hunier, de perroquet. Il essaya de faire mettre promptement toutes ses BONNETTES hautes et basses, tribord et bâbord, pour présenter au vent l'entière surface de voile qui garnissait ses vergues.* (Balz.) La grande voile, dans les bâtiments à trois mâts, ne grée pas de BONNETTES. (Willaumez.) *Bonnettes de bonnettes*, Très-petites voiles que l'on ajoute encore aux bonnettes. *Bonnettes mailées*, Celles que l'on fixe aux basses voiles à l'aide de mailles ou œillets. *Bonnettes à étui ou coutelas*, Celles qui s'attachent aux extrémités de la grande vergue sur les bouts-dehors. *Bonnettes lardées*, Toiles piquées et garnies d'étoiles, que l'on emploie pour boucher les voies d'eau.

— Pêch. *Bonnette de banc*, Bande de toile que les pêcheurs de morue tendent devant eux pour se mettre à l'abri du vent.

BONNETTY (Augustin), théologien et publiciste, né à Entrevaux (Basses-Alpes) en 1798. Il fonda en 1830 un recueil mensuel qui paraît encore aujourd'hui, *Annales de philosophie chrétienne*, dont le caractère spécial est la démonstration de la vérité de la genèse mosaïque et de la révélation chrétienne par des arguments tirés de la géologie, de l'ethnographie et d'autres sciences. Il dirige également, depuis 1836, l'*Université catholique*, revue destinée à opposer aux doctrines de l'université un enseignement fondé d'une manière exclusive sur les dogmes catholiques. M. Bonnetty a publié : *Beautés de l'histoire de l'Eglise* (1841), et une *Table de tous les auteurs cités par le cardinal Mai* (1850).

BONNEVAL, ville de France (Eure-et-Loir), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. N.-E. de Châteaudun, au confluent du Loir et de l'Ozanne; pop. aggl. 1,815 hab. — pop. tot. 3,006 hab. Fabriques de flanelles, couvertures de laine, calicots, toiles; moulins à foulon, tanneries très-importantes; commerce de grains, farines, laines et bestiaux. Colonie agricole établie dans les anciens bâtiments d'une abbaye de bénédictins; débris des anciennes fortifications; monuments druidiques.

L'abbaye de Bonneval fut fondée, en 841, par un seigneur de ce nom, sous le vocable des saints martyrs Marcellin et Pierre. Les rois de France, à commencer par Charles le Chauve, lui accordèrent de nombreux privilèges. Une charte du roi Jean, de mars 1354, concéda aux religieux le droit d'avoir... des fourches patibulaires à trois piliers de bois ou de pierre. L'abbaye de Bonneval eut beaucoup à souffrir des ravages des Normands, des guerres avec les Anglais et des troubles des calvinistes. En 1645, elle fut unie à la congrégation de Saint-Maur. Après que l'Assemblée nationale eut décrété (1790) la suppression des communautés religieuses, le couvent de Bonneval fut vendu comme bien de la nation, et devint successivement manufacture, propriété du marquis d'Aligre, siège de la colonie agricole pour les enfants trouvés du département d'Eure-et-Loir. En 1855, les religieux de l'ordre de Cîteaux songèrent à l'acquiescer pour y établir un collège. L'abbaye présentait autrefois une surface de 25 hectares fermée par de fortes murailles. L'église était fort remarquable : un des premiers soins de l'acquéreur, en 1793, fut de la faire démolir ainsi que la manse abbatiale. Les bâtiments actuels n'ont plus rien d'intéressant, si l'on excepte les restes de l'ancien cloître, l'entrée de l'abbaye flanquée de deux tours dont l'appareil est mi-partie de briques et de pierres, et la crypte de l'abbaye.

Bonneval était autrefois une importante place forte que Louis le Gros fit démanteler en 1153. Pendant le siège d'Orléans par les Anglais, Henri V, roi d'Angleterre, fit complètement raser cette ville, qui fut rebâtie bientôt après, mais resta ville ouverte.

BONNEVAL (Claude-Alexandre, comte de), célèbre aventurier, que son impétuosité et son inconstance naturelle jetèrent dans une foule de situations les plus opposées, naquit en 1675 d'une des premières familles du Limousin, et mourut en 1747. Il quitta la marine à la suite d'un duel, entra dans les gardes françaises et acheta un régiment en 1701. Il fit les guerres d'Italie sous Catinat, Villeroi, Vendôme, et y déploya la plus brillante valeur. Une insulte à Mme de Maintenon et à Chamillart le força à se réfugier en Autriche, où il servit contre la France avec le grade de général-major, sous les ordres du prince Eugène, avec lequel il fit les campagnes de 1710, 1711 et 1712. Il revint néanmoins en France, se maria, puis abandonna sa femme pour retourner en Autriche. Il se signala à la bataille de Peterwardein et à la prise de Temeswar (1716); mais ayant insulté le prince Eugène, il fut privé de ses dignités et se réfugia en Turquie, où il embrassa l'islamisme.